

le vingt de july 1628 apres la publication
 d'un ban et venie la dispence des deux autres
 entre Mathieu Druin fils de Jean et
 Jeanne le vicq de cette parroisse d'une part
 et Jeanne el Margueritte fille de Jacques et
 Jeanne le prestre de cette parroisse d'autre
 part, n'ayant reconnu aucun obstacle
 personnel ou de viceries les ay lie
 et conjoints dans le sacre l'inde mariage en
 presene de Martin Pigache et Jacques Carroulle
 Jeanne Carroulle de cette parroisse et
 elle et pherese nichon vic

moy les autres ayant dedevu
 scaudir ont pose leur mariage
 Mathieu Druin Margue de Jeanne
 Margueritte + Delsoir
 Margue de Martin + Pigache
 Jacques Carroulle et Margue
 Marie Anne + Payelle. et Margue
 de Marie pherese + nichon
 J. B. Pichon

M.1728.11.20

le 20 de 9bre 1728 apres la publication
d'un ban et veue la dispence des deux autres
entre **Matthieu Drin** fils de jean et
jenne le wicq de cette paroisse d'une part
et **jenne Margueritte** fille de jacques et
jenne le preitre de cette parroisse dautre
part, nayant reconnu aucun empeschement
je soussigné cure de wizernes les ay lie
et conjoins dans le sacré lien de mariage en
presence de Martin pigache et jacques carou...
jeunes hommes de cette parroisse Ma... ..nne
..... et Therese pichon jeu.....

moy les autres ayant declare n.. ..
scavoir ont poses leur marcque ordin..

Matthieu drain Marcque de jenne

Margueritte + **Delsoid**
marque de Martin + pigache

jacques carroulle Marque de

Marie Anne + payelle . Marcque
de Marie Therese + Pichon

J le Chatelain